



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3287

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Collège Gabriel Rosset - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3287**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Collège Gabriel Rosset - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le collège Gabriel Rosset construit en 1976, situé 76 rue Challemeil Lacour à Lyon 7° a fait l'objet d'une restructuration livrée en 2009, pour une capacité de 530 élèves, avec une demi-pension en liaison froide pouvant accueillir 90 places assises. Le fort développement urbain sur ce secteur de Lyon amène à une croissance des effectifs qui a conduit le Département du Rhône à anticiper l'extension du collège pour le porter à une capacité de 750 élèves.

Un concours restreint sur esquisse pour l'extension du collège a été organisé en novembre 2013, par le Département du Rhône, désignant comme lauréat en décembre 2014, le groupement de maîtrise d'œuvre dont Trio architectes est le mandataire.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié le 27 octobre 2015.

En phase d'avant-projet détaillé (APD), après réalisations de diagnostics, sondages et d'études approfondies, des prestations techniques supplémentaires se sont avérées indispensables (compléments sur le système de sécurité incendie, mesures de protection compte tenu de la présence de terres polluées sur le site et fondations spéciales dues à la nature des sols). De plus, pour répondre à la croissance du nombre de rationnaires sous-estimée lors du programme initial, une augmentation des espaces de salle à manger et de cuisine, s'est également avérée nécessaire. L'autorisation de programme initiale a été portée à 4 250 000 € TTC par délibération du Conseil n° 2017-1884 du 10 avril 2017.

La consultation des entreprises pour réaliser ces travaux a été lancée en juillet 2018 avec une remise des offres le 18 septembre 2018. Les lots charpente métallique et menuiserie extérieures bois/aluminium n'ont reçu aucune offre. L'analyse des 15 autres lots est en cours et celle-ci fait ressortir un coût de travaux supérieur à l'estimation établie en phase APD.

L'autorisation de programme actuelle de 4 250 000 € s'avère insuffisante.

II - Justification des coûts supplémentaires de la demande d'autorisation de programme complémentaire

Ce dépassement peut être expliqué, notamment par les raisons suivantes :

- l'évolution des prix du coût de la construction : actualisation + 6 % depuis décembre 2016, date de l'estimation APD retenue comme base pour la consultation,

- le déplacement de la zone d'infiltration des eaux pluviales : suite aux sondages complémentaires de recherche des pollutions, il s'est avéré nécessaire de déplacer cette zone d'infiltration initialement prévue dans des espaces verts, lors de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises. Ceci a entraîné une modification plus importante des réseaux de voirie et réseaux divers (VRD) et une reprise de surface en enrobés sur une zone initialement non impactée par les travaux. Ces informations ne pouvaient être connues au moment de l'APD du fait de la nécessité de réaliser ces sondages sur une durée d'une année afin de prendre en compte les conditions climatiques et leurs actions sur les différents polluants. Celles-ci ont été intégrées lors de la constitution des dossiers d'appels d'offres sans modification de l'estimation initiale,

- un contexte économique actuel défavorable à l'acheteur : dans le contexte économique actuel, il en résulte un faible nombre, voire une absence de réponses pour des projets de restructuration sur certains lots ou un niveau de prix élevé par rapport aux estimations. Ce phénomène est accentué par le fait qu'il s'agisse d'un projet au phasage compliqué, avec plusieurs localisations d'intervention en site occupé. Les entreprises, ayant conjoncturellement le choix, répondent sur des projets qu'elles considèrent plus simples, à étudier et à réaliser,

- tolérance, révisions et aléas : sur la révision de prix, on peut noter une augmentation très significative de l'indice bâtiment 01 durant ces dernières années qui engendre un surcoût sur le nouveau montant des travaux. Il convient aussi d'ajouter à ce montant les surcoûts concernant la tolérance contractuelle du maître d'œuvre impactés par l'augmentation ci-dessus expliquée.

III - Incidence sur le coût total de l'opération

À ce jour et compte tenu des éléments d'analyse en notre possession, il est estimé que les surcoûts de prestations techniques, la tolérance contractuelle du maître d'œuvre ainsi que l'actualisation de prix représentent un montant supplémentaire de 600 000 € TTC.

Aussi, pour permettre d'engager financièrement l'ensemble des marchés de travaux et de lancer le démarrage du chantier, il est demandé de fixer l'autorisation de programme complémentaire à individualiser à 600 000 € TTC.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 4 850 000 € TTC, toutes dépenses confondues.

IV - Calendrier

Le calendrier prévoit en 2019 la fin de la consultation des entreprises et le démarrage des travaux à l'été. L'achèvement des extensions est prévu au second semestre 2020 et les finitions des espaces extérieurs du collège, au 1^{er} trimestre 2021.

Le chantier se déroulera en 4 phases. Des salles de cours en modulaires ont été installées pour faire face à la croissance des effectifs, dans l'attente de la livraison des nouveaux locaux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des travaux pour l'extension du collège Gabriel Rosset à Lyon 7°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P34 - Éducation, pour un montant de 600 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 550 000 € en 2021,
- 50 000 € en 2022,

sur l'opération n° 0P34O3359A.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 850 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.